

le Canada. Les dépenses effectuées sous la direction du gouvernement canadien à l'égard de l'immigration ou du remplacement de travailleurs relèvent de ces deux ministères et sont absolument étrangères à l'activité dirigée par des fonctionnaires du ministère canadien.

M. POULIOT: Je remercie le ministre. Si mes observations ne le concernent pas, elles visent certainement les Mines et Ressources et le Travail.

M. LOW: J'ai un mot à dire à l'égard des \$5,450,000 versés à l'OIR. On croit en certaines régions du Canada que l'OIR rejette certaines de ses responsabilités, de sorte qu'en définitive ce sont les Canadiens qui défraient le prix des passages. Voilà pourquoi j'ai tout d'abord soulevé la question. Lorsque certains Européens classés à bon droit comme réfugiés essaient de se prévaloir des offices de l'OIR et demandent leur admission au Canada où ils ont des parents, ce sont les parents, m'a-t-on dit à maintes reprises, qui défraient le prix de leur passage. Il ne devrait pas en être ainsi. Le ministre est-il au courant?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Je ne possède pas de tels renseignements. J'ai toujours cru, et d'ailleurs, c'est bien la pratique suivie, qu'on avait recours aux fonds de l'OIR pour le transport des gens se trouvant dans les camps de réfugiés, dont la description cadre bien avec la définition de la Charte. Nous pourrions admettre au Canada, aux termes de nos règlements, certaines gens actuellement dans des camps de dépatrés mais qu'on ne reconnaît pas comme réfugiés selon la définition incorporée à la constitution. C'est pour l'avantage de ces personnes et pour leur fournir les mêmes occasions qu'aux réfugiés reconnus comme tels que le service de l'Immigration a fait voter cette année un crédit devant servir aux fins de ces organismes bénévoles qui renseignent les gens sur les formalités à remplir à l'égard des documents nécessaires à leur transport.

M. POULIOT: Je crains que l'honorable député de Peace-River avait raison.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Qu'on nous saisisse de ces cas et nous nous ferons un plaisir de les porter à la connaissance de l'OIR.

M. COLDWELL: J'ignore ce qui se passe là-bas, mais on m'a signalé certains cas. Dans un cas, l'argent a été perçu. Lorsque j'ai souligné la chose à la division de l'immigration, on m'a dit que cette perception était irrégulière. Tout dernièrement, un domestique allemand qui voulait venir au Canada a été

invité à verser \$300 pour son transport. J'ignore si certaines gens là-bas tentent d'exploiter les dépatrés, mais les deux cas que je viens de mentionner sont authentiques. L'honorable député de Peace-River a raison. Je suis sûr qu'une fois qu'il sera saisi de l'affaire, le ministère prendra les moyens de faire cesser de telles pratiques. Elles ne sont sûrement pas prévues par l'Organisation internationale des réfugiés.

M. HLYNKA: Un mot à ce sujet.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre! Il ne faut pas oublier que ces crédits sont adoptés. Nous en sommes maintenant au ministère des Transports.

M. HLYNKA: Le sujet est si important que je tiens à en dire un mot. Il me suffira d'une demi-minute. Je suis peut-être, de tous les députés, celui qui a été saisi de plus de cas de ce genre. Je sais par expérience que les particuliers pris individuellement doivent acquitter leurs propres frais de transport. C'est ainsi qu'il en va à toutes fins pratiques. Lorsqu'il s'agit de groupes dirigés par des industriels, l'argent est remis à ces industriels qui ont réclamé l'admission au pays des personnes déplacées ou des réfugiés en cause. En ce qui concerne les dépatrés, les proches qui ont soumis une demande au service de l'immigration doivent acquitter les frais de voyage. C'est la pratique courante, que j'ai signalée au ministre de l'Immigration il y a quelques jours, lui demandant d'étudier la question dans le dessein de venir en aide à ceux qui, faute de ressources, sont incapables d'aider leurs proches.

(Le crédit est adopté.)

Ministère des Transports—Services des canaux—
891. Canaux—Construction et améliorations—
Crédit supplémentaire, \$1,418,815.

M. GREEN: Le ministre expliquera-t-il le crédit?

L'hon. M. CHEVRIER: Ce crédit se rattache à des travaux supplémentaires auxquels les fonctionnaires n'ont pas songé en préparant le budget principal. Il représente des engagements de capitaux et l'acquisition d'outillage destiné aux divers canaux relevant du ministère.

M. GREEN: Tous les canaux?

L'hon. M. CHEVRIER: Je n'ai pas dit tous les canaux, mais divers canaux.

M. MacNICOL: J'ai reçu plusieurs lettres de l'Etat de New-York à l'appui des observations que je formulais il n'y a pas longtemps sur l'opportunité de porter la profon-